



EURODOM

L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

Semaine du 12 au 16 juin 2017

NEGOCIATION DE LA DERNIERE CHANCE POUR LA PRESIDENCE MALTAISE

SUR LE BIO : La Présidence maltaise du Conseil a décidé, le lundi 12 juin dernier, après un débat entre les ministres européens de l'Agriculture, de tenter une négociation de la dernière chance sur l'agriculture biologique avant le 30 juin prochain, date de fin de la présidence maltaise. Selon nos informations, la Présidence va organiser des réunions bilatérales avec les délégations des pays de l'UE pour l'aider à préparer un texte de compromis qui devrait être prêt le 21 juin, puis discuté lors d'un Comité spécial Agriculture (CSA), probablement le 26 juin. Le CSA devra se mettre d'accord sur un mandat révisé du Conseil en vue de négocier un compromis avec la délégation du Parlement européen lors d'un trilogue entre le 27 juin et la fin de la Présidence maltaise, le 30 juin. Le commissaire européen à l'Agriculture, Phil Hogan, a salué les progrès significatifs effectués sur le texte (il y aurait, selon lui, un accord sur 90% des dispositions) et a proposé de passer sur deux des points de blocage récurrents (pesticides et production sous serre) en remettant à plus tard l'adoption de mesures législatives s'y rapportant. Cette proposition a pour objectif une conclusion rapide des discussions sur le reste des sujets encore ouverts. En effet, concernant les seuils de résidus de pesticides, il est proposé de présenter un rapport 3 ans après l'entrée en vigueur du règlement pour évaluer la situation. Suite à cela la Commission ferait une proposition législative et attendant les Etats membres pourraient continuer à appliquer leur loi nationale sur les seuils. Concernant la production sous serre, il est proposé de maintenir pendant 10 ans les dérogations qui bénéficient à certains pays du nord de l'Europe. La Commission lancera ensuite un exercice d'évaluation et publiera un rapport et, si nécessaire, une proposition législative. Certains pays comme la Belgique, le Danemark, la République tchèque et la Slovaquie ont demandé soit le retrait de la proposition,

soit un ajustement du texte actuel pour répondre aux exigences du traité de Lisbonne. La Pologne, l'Italie, l'Autriche et la Lituanie se sont montrés très critiques sur le texte de compromis actuel. L'Allemagne s'est prononcée pour un accord rapide sur ce dossier. La France a demandé d'améliorer le texte sur la table et de poursuivre la négociation.

LES ETATS MEMBRES DEMANDENT PLUS DE TRANSPARENCE SUR LES NEGOCIATIONS A L'OMC :

Plusieurs ministres de l'Agriculture des pays de l'UE ont demandé à la Commission européenne, le lundi 12 juin dernier, de faire montre de davantage de transparence sur les préparatifs en vue de la conférence ministérielle de l'OMC (Organisation mondiale du commerce), qui se tiendra à Buenos Aires du 11 au 14 décembre prochain. L'OMC devra discuter notamment de l'introduction de nouvelles règles de soutien en faveur des agriculteurs. Ce sont les délégations polonaise, bulgare, chypriote, espagnole, française, italienne, autrichienne, slovaque, grecque, hongroise, lituanienne et roumaine ont soulevé ce « point divers » lors du Conseil Agriculture de lundi. La Lettonie a aussi soutenu a posteriori les requêtes de ce groupe de pays. Ils ont demandé en particulier des informations sur les perspectives d'accord lors de la conférence ministérielle, ainsi que sur l'état d'avancement des négociations menées avec le Brésil en vue de l'élaboration d'une proposition de négociation commune. Les ministres de l'Agriculture de ces pays ont demandé à la Commission de ne pas modifier les mécanismes actuels de la politique agricole commune (PAC), notamment les paiements directs. Le nouveau ministre français, Jacques Mézard, a plaidé pour une « mondialisation régulée » (oui au libre-échange, mais avec des mesures pour protéger les secteurs sensibles). Avec l'appui de plusieurs autres délégations, le ministre français a aussi tenu à soulever le problème des négociations de libre-échange entre l'UE et les pays du Mercosur. La France a demandé notamment que le Conseil Agriculture puisse évaluer lui-même l'équilibre des concessions envisagées par les deux parties. Pour rappel, en avril 2016, les Etats membres avaient demandé à la Commission de fournir une étude d'impact sur les négociations en cours et les concessions déjà accordées par l'UE. L'étude d'impact de la Commission de novembre 2016 (l'étude cumulative des futurs accords commerciaux de l'UE sur l'agriculture européenne) avait conclu à des "risques" pour l'agriculture européenne dans le cadre de la négociation actuelle. Les Etats membres demandent donc aujourd'hui à être davantage intégrés au processus de négociation des accords commerciaux.

LA DÉFENSE DE LA POLITIQUE DE COHÉSION S'ORGANISE AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL :

La semaine européenne a été particulièrement chargée s'agissant des réflexions sur l'avenir de la politique de cohésion. Au Parlement, qui se réunissait en séance plénière, deux rapports d'initiative relatifs à la politique de cohésion. Un premier rapport, porté par Daniel Buda (PPE, roumain), a été adopté sans grande difficulté (469 pour, 51 contre, 13 abstentions). Il porte sur l'accroissement de l'engagement des partenaires dans la mise en œuvre des fonds structurels tout en proposant des pistes pour améliorer la visibilité et la communication sur ces fonds auprès des citoyens européens et des porteurs de projet. Le deuxième rapport, porté par Kerstin Westphal (S&D, allemande), a en revanche fait l'objet de débats extrêmement houleux. Le Parlement européen a en effet adopté (350 voix pour, 149 contre, 171 abstentions) un rapport d'initiative sur la future politique de cohésion post-2020. Le Parlement a adopté de justesse (298 pour, 275 contre, 93 abstentions) un amendement important : le refus de conditionner l'accès des régions à la politique de cohésion en fonction de la situation macro-économiques de l'Etat membre (c'est-à-dire réduire cet accès si l'Etat membre n'a pas une gestion budgétaire et économique assez vertueuse). Ainsi, le Parlement le processus budgétaire du 'Semestre européen' doit rester « *équilibré, réciproque et non punitif* ». En revanche, la proposition d'amendement visant à ce que les projets soutenus par la prochaine politique de cohésion post-2020 ne soient pas comptabilisés dans les calculs du Pacte de stabilité et de croissance est tombée en plénière. Dans les grandes lignes, le rapport appelle à la mise en place d'une politique de cohésion forte, qui couvre toutes les régions et qui fasse la part belle aux subventions, et non aux instruments financiers. Le rapport est important et donne une indication forte à la Commission européenne qui prépare sa proposition sur l'avenir de la politique de cohésion pour la fin de l'année. Par ailleurs, du côté du Conseil, les États membres ont insisté une nouvelle fois sur la nécessité d'avoir une politique de cohésion post-2020 qui couvre toutes les régions tout en étant fortement différenciée, lors d'une réunion ministérielle informelle consacrée exclusivement à l'avenir de cette politique, vendredi 9 juin à Malte. La Présidence maltaise du Conseil de l'UE, a présenté un document de réflexion (non encore publié), qui présente 5 scénarios pour l'avenir de la politique de cohésion, sur le modèle du Livre blanc de la Commission européenne. Le prochain grand événement sur la politique de cohésion post-2020 aura lieu les 26 et 27 juin lors du 7ème Forum de la Cohésion. En ce qui concerne plus spécifiquement la politique de cohésion et la politique régionale pour les RUP, à noter qu'une consultation publique sur la future stratégie des RUP par la Commission a été mise en ligne (*voir autre brève*).

LA COMMISSION LANCE UNE CONSULTATION PUBLIQUE SUR L'AVENIR DE LA STRATEGIE EN FAVEUR DES RUP :

La Commission européenne a lancé une consultation, vendredi 9 juin, en vue de préparer le bilan de l'actuelle stratégie pour soutenir les régions ultrapériphériques (RUP), adoptée en 2012, et travailler sur les priorités de la stratégie renouvelée qui devrait être présentée en automne. La Commission indique qu'elle prendra également en compte le mémorandum présenté en mars par les présidents des régions ultrapériphériques. Il s'agit d'un dossier très important pour les RUP qui, de par leur situation géographique, présentent des caractéristiques très spécifiques. Le Parlement européen a par ailleurs voté cette semaine en Commission REGI le rapport d'initiative sur le statut dérogatoire des RUP visé à l'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'UE. La consultation prendra fin le 6 juillet. Aussi, EURODOM transmettra dans peu de temps des éléments de réponse à cette consultation à ces membres, afin que des positions communes soient trouvées et transmises à la Commission.

L'UE ET LE ROYAUME UNI FIXENT LA DATE DU DEBUT DES NEGOCIATIONS SUR LE BREXIT DANS UN CONTEXTE POST ELECTORAL TENDU :

Les dirigeants et responsables européens ont été surpris, confus et quelque peu déconcertés à l'annonce du résultat des élections anticipées au Royaume-Uni convoquées en avril dernier. Organisées pour donner au Premier ministre conservateur, Theresa May, un mandat fort pour entamer les négociations du *Brexit*, elles la laissent finalement sans majorité absolue au Parlement. Alors que les Conservateurs ont remporté le plus grand nombre de sièges au Parlement britannique (318 sur 650, soit 8 sièges de moins que la majorité, un siège restant à confirmer vendredi après-midi), Madame May a déclaré vouloir « *travailler avec nos amis et alliés* » du parti unioniste démocrate d'Irlande du Nord (DUP), qui a remporté 10 sièges, pour parvenir au nombre requis pour former une majorité et un gouvernement. Le DUP s'est largement positionné en faveur du *Brexit* et est résolument conservateur. Il s'oppose notamment à l'avortement et au mariage homosexuel. Le DUP souhaite également bénéficier de fonds de l'UE « *s'ils s'avèrent rentables et apportent une valeur ajoutée* ». Il voudrait, par ailleurs, continuer de prendre part à des programmes consacrés à la recherche et à d'autres domaines ouverts aux pays non membres de l'UE. Beaucoup espèrent que ces résultats permettront de conclure un *Brexit* moins rugueux, qui permettrait notamment au Royaume-Uni de toujours faire partie de l'union douanière. Par ailleurs, Michel Barnier, le négociateur de l'Union européenne pour la sortie du Royaume-Uni de l'UE, et son équipe ont accueilli

lundi 12 juin le conseiller principal de Theresa May pour le *Brexit*, Oliver Robbins, et l'ambassadeur britannique auprès de l'UE, Tim Barrow, a indiqué la Commission européenne. Lors de cette rencontre, les membres de l'équipe Barnier devaient aussi remettre aux émissaires britanniques les derniers documents de négociation publiés le même jour par la Commission, notamment ceux sur les droits des citoyens et sur les paramètres financiers du départ. Un troisième document sur la question de l'Irlande du Nord est en préparation, mais la Commission n'a pas encore avancé de date de publication. Dans ces deux documents, la Commission rappelle la position de l'UE qui n'a pas changé, même après les élections, à savoir le champ de personnes à inclure dans un futur accord et le champ de droits à faire respecter. Sur le plan financier, elle explique la méthodologie de calcul de la somme qui sera demandée à Londres au moment de son départ, au printemps 2019. Aussi, à la suite de cette rencontre, un accord a été trouvé entre Michel Barnier et David Davis, le ministre britannique en charge du Brexit, et fixe le début des négociations avec Londres sur la sortie du Royaume-Uni de l'UE au 19 juin. Les ministres chargés des Affaires européennes se retrouveront, mardi 20 juin à Luxembourg, pour préparer les discussions sur le *Brexit* du Conseil européen des jeudi 22 et vendredi 23 juin, discussions qui porteront notamment sur la relocalisation des agences européennes. Le Conseil européen sera, à cette occasion, informé sur la première session de négociations avec Londres.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 19 AU 23 JUIN 2017

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 19/06	Commission « Agriculture et développement rural »		Conseil « Affaires étrangères » Conseil « Environnement »	Conférence 2017 du Réseau européen des médiateurs – Les droits des citoyens et le Brexit, le ‘populisme’ dans l’UE
Mardi 20/06	Commission « Agriculture et développement rural »	Semaine européenne de l’énergie durable 2017 (EUSEW2017) – conférence politique		
Mercredi 21/06	Commission « Industrie, Recherche, Energie » Commission « Pêche »	Semaine européenne de l’énergie durable 2017 (EUSEW2017) – conférence politique	Coreper I	
Jeudi 22/06	Commission « Industrie, Recherche, Energie » Commission « Pêche »	Semaine européenne de l’énergie durable 2017 (EUSEW2017) – conférence politique		Global Food Forum
Vendredi 23/06				